



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Point 18 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Établi en application de la résolution [76/203](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport couvre la période allant d'août 2021 à juillet 2022 et offre un résumé des activités que les États Membres qui communiquent des informations et les entités du système des Nations Unies ont menées au titre de l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Il fait directement suite à la demande formulée à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution tendant à ce que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-septième session, un rapport actualisé sur l'état d'avancement de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement. En outre, il comprend pour la première fois le résumé d'une analyse approfondie de l'état de l'application des Orientations de Samoa, qui a été réalisée à l'aide du nouveau cadre de suivi et d'évaluation élaboré à cet effet.

\* [A/77/150](#).



## I. Introduction

1. Par la coopération dont elle fait preuve et l'appui qu'elle fournit depuis longtemps, la communauté internationale continue de contribuer largement aux efforts que les petits États insulaires en développement déploient pour remédier à leurs vulnérabilités et agir en faveur du développement durable. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 21 de la résolution 76/203 de l'Assemblée générale et en réponse à la demande expresse formulée à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution et relative à la présentation d'un rapport actualisé sur l'état d'avancement de l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement.

2. Pour établir le présent rapport, la contribution des entités du système des Nations Unies, des commissions régionales, des organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement, des grands groupes et des États Membres a été sollicitée. À cet égard, le Secrétariat a diffusé un questionnaire, auquel ont répondu 5 États Membres et 24 entités du système des Nations Unies. Les 29 réponses reçues<sup>1</sup> sont présentées dans le rapport sous forme de résumé. Le texte intégral de l'ensemble des réponses et contributions reçues est disponible sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales<sup>2</sup>.

3. Le présent rapport se divise en quatre parties. À la section II figurent les résumés des informations communiquées en réponse au questionnaire du Secrétariat. La section III offre un résumé de l'analyse de l'état d'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont entreprise avec l'aide des organismes responsables sur la base du nouveau cadre de suivi et d'évaluation des Orientations de Samoa que le Secrétariat a élaboré. La section IV fait le point sur d'autres activités expressément demandées par l'Assemblée générale.

## II. Mise en œuvre, contrôle et suivi des Orientations de Samoa

### A. Informations les plus récentes reçues des États Membres

4. L'Agence autrichienne de coopération pour le développement fournit aux petits États insulaires en développement une aide qui vise en premier lieu à réduire leur exposition aux chocs extérieurs et à renforcer leur résilience. À cette fin, elle s'appuie

---

<sup>1</sup> Des communications ont été reçues de l'Autriche, de la Jamaïque, du Japon, de Malte et de Maurice ainsi que des entités suivantes : Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds pour l'environnement mondial, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

<sup>2</sup> Voir : <https://sdgs.un.org/topics/small-island-developing-states>.

essentiellement sur le réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables. Elle a ainsi fourni une assistance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de son Centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, un appui à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) grâce au Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et une aide à la région du Pacifique par l'intermédiaire du Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Dans la politique autrichienne de développement établie pour la période 2019-2021, qui a été prorogée jusqu'en 2022, il est noté que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les énergies renouvelables et l'aménagement rural au service d'une sécurité alimentaire renforcée sont des domaines prioritaires sur lesquels doit porter la coopération dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

5. Au cours de la période considérée, le Gouvernement jamaïcain a pris plusieurs mesures pour atténuer les vulnérabilités du pays et renforcer sa résilience, notamment grâce à son programme d'allocation de ressources pour les salariés en période de COVID-19 (CARE). Ce programme temporaire de transferts en espèces vise à amortir les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises et les particuliers, notamment les pauvres, les personnes vulnérables, les chômeurs, les salariés du secteur informel et les personnes âgées. Le Gouvernement jamaïcain s'est également associé au secteur privé pour mettre au point le système national de livraison du commerce en ligne (ENDS), censé permettre la poursuite des activités commerciales pendant les heures de couvre-feu imposées dans le contexte de la pandémie. L'application a permis aux entreprises de restauration et de services, telles que les restaurants, les supermarchés et les pharmacies, de livrer des produits pendant ces heures. La Commission nationale de l'eau du pays a lancé un projet d'approvisionnement en eau à partir du Rio Cobre et a réhabilité des puits afin de résoudre le problème d'eau auquel font face les habitants de la région métropolitaine de Kingston.

6. Le Japon a fourni une aide bilatérale à plus de 15 petits États insulaires en développement pour les aider à surmonter leurs vulnérabilités et leurs difficultés. Il a fourni une aide sous forme de dons aux Fidji, aux Palaos et à Vanuatu pour leur permettre de renforcer leurs systèmes de contrôle aux frontières et en a également offert une à 14 pays insulaires du Pacifique pour améliorer la capacité de leurs systèmes de soins de santé à faire face à la nouvelle souche de la COVID-19. Il a aussi accordé une aide sous forme de dons aux Îles Cook pour renforcer leurs systèmes médicaux et de santé et améliorer leurs infrastructures d'eau et leurs réseaux d'assainissement. Il a fourni une aide similaire au Timor-Leste à la suite d'une inondation et du déclenchement de la pandémie. Il a en outre appuyé le projet de renforcement des capacités de gestion des sargasses dans les Caraïbes afin d'améliorer la capacité de la Barbade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Trinité-et-Tobago à enlever et à éliminer les algues sargasses.

7. Malte a coprésidé, avec Antigua-et-Barbuda, le Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement en 2020 et 2021, et a ainsi encouragé l'établissement et la consolidation de partenariats pertinents pour aider les petits États insulaires en développement à appliquer les Orientations de Samoa et à atteindre les objectifs de développement durable. Son initiative Island for Islands (« Une île pour les îles »), lancée en 2021, doit aider les petits États insulaires en développement à lutter contre les incidences négatives des changements

climatiques, et sa stratégie en matière de politique étrangère (2022)<sup>3</sup> vise à promouvoir et à défendre les intérêts des petits États et des petits États insulaires en développement dans les instances internationales. En outre, un expert maltais de renommée internationale dans le domaine de la vulnérabilité des petits États a été nommé membre du Groupe de haut niveau des Nations Unies chargé d'élaborer et de finaliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement.

8. Maurice a mis en place un programme d'aide salariale et un programme d'aide aux travailleurs indépendants pour aider les entreprises et les indépendants à résister aux effets de la COVID-19. D'autres mesures de relance, notamment des subventions, des prêts et des crédits renouvelables, ont été instaurées pour assurer la continuité des activités dans tous les secteurs. Des mesures de protection sociale, telles que la distribution de denrées alimentaires de base aux personnes vulnérables, ont également été prises. Afin d'assurer la sécurité alimentaire à long terme, le Gouvernement a mis en place un programme visant à stimuler la production agricole et alimentaire locale, notamment par des incitations financières destinées aux coopératives et aux petites et moyennes industries pour l'achat de bétail et l'acquisition de matériel et de machines. Plusieurs subventions et facilités de prêt ont également été mises en place pour encourager les pêcheurs à acquérir des bateaux de pêche semi-industriels. Dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national, Maurice s'est engagée à porter à 60 % la part des énergies renouvelables dans son mix électrique et à éliminer progressivement l'utilisation du charbon dans sa production d'électricité d'ici à 2030.

## **B. Informations les plus récentes reçues du système des Nations Unies**

9. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a mis en œuvre à la Barbade et au Belize des projets visant à réduire l'exposition de ces pays aux chocs extérieurs et à améliorer leur résilience. Grâce à la formation en ligne qu'elle propose sur la limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles marins, et en collaboration avec le Programme sur les frontières maritimes du Pacifique et le secrétariat de la Communauté du Pacifique, elle a formé 29 personnes originaires des petits États insulaires en développement du Pacifique. En tant que partenaire du Programme de formation et de renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans PROBLUE (Banque mondiale), elle a organisé un atelier régional en Afrique qui a réuni 87 participants, dont certains étaient issus de petits États insulaires en développement.

10. La Commission économique pour l'Afrique a mis en évidence les nouvelles initiatives régionales qui ont été prises pour combler les déficits financiers qui entravent la plupart des efforts que les petits États insulaires en développement d'Afrique déploient pour accélérer la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, la Commission a, à Cabo Verde, aux Comores, en Guinée-Bissau, à Maurice et aux Seychelles, renforcé les capacités dans des domaines liés à la pêche, à l'aquaculture, à l'agriculture, à la conservation des écosystèmes marins et à la réduction des risques de catastrophe. Avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, elle s'emploie à renforcer les capacités institutionnelles de Maurice et ainsi à lui permettre d'évaluer les effets socioéconomiques des récentes marées noires et d'élaborer des plans visant à lutter

---

<sup>3</sup> Voir : <https://foreign.gov.mt/en/Government/Documents/Ministry%20for%20Foreign%20Affairs%20-%20Foreign%20Policy%20Strategy.pdf>.

contre les répercussions négatives de ces événements et à réhabiliter les écosystèmes côtiers.

11. Au cours de la période considérée, la CEPALC a continué de mener des actions préventives, notamment en mettant en œuvre aux niveaux national ou sous-régional ses stratégies proactives et préventives visant spécifiquement à réduire l'exposition des petits États insulaires en développement des Caraïbes aux chocs extérieurs et à renforcer leur résilience. Les initiatives et programmes de renforcement des capacités, dont l'Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, le mécanisme de renforcement de la résilience de la région des Caraïbes, l'appui à l'application des technologies géospatiales, les activités soutenant l'économie bleue et l'économie verte, les travaux de recherche et d'analyse et les initiatives visant à favoriser la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales, se sont poursuivis tout au long de la période considérée.

12. La CESAP a élaboré un cadre de riposte socioéconomique à la crise sanitaire<sup>4</sup> pour fournir un appui immédiat et direct à ses États membres. Au cours de la période considérée, elle a, seule ou conjointement avec des organismes des Nations Unies et des partenaires régionaux, apporté son aide à la région du Pacifique dans les domaines suivants : a) réduction des risques de catastrophe ; b) élaboration de stratégies de relèvement après la COVID-19 ; c) renforcement des systèmes nationaux de protection sociale ; d) coopération régionale. La CESAP a également renforcé les partenariats qu'elle entretient avec les organisations régionales du Pacifique en signant un protocole d'accord avec la Communauté du Pacifique et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement. Le renouvellement de son protocole d'accord avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique est en cours.

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a privilégié une approche globale de la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients dans les petits États insulaires en développement, visant simultanément à faire face aux urgences et à s'en relever, à traiter les causes profondes des risques et des vulnérabilités, ainsi qu'à analyser et à élaborer des mesures permettant de prévenir et d'anticiper les incidences des risques multiples et souvent étroitement liés qui pèsent sur les systèmes agroalimentaires, de s'y préparer et de les atténuer. En plus des autres initiatives dont elle a fait état, la FAO appuie actuellement 10 projets de préparation opérationnelle dans les trois régions qui regroupent les petits États insulaires en développement.

14. L'appui que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a fourni aux petits États insulaires en développement a consisté : a) à mettre l'accent sur les efforts déployés dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage pour relever les défis liés au commerce et à la consommation d'espèces sauvages<sup>5</sup> ; b) à recenser les risques des projets et des programmes susceptibles de compromettre sérieusement les progrès accomplis et les résultats futurs ; c) à fournir un appui continu pour mettre en place des dispositifs de relèvement liés à l'économie bleue et à l'économie verte ; d) à permettre à terme l'élaboration du cadre « Une planète saine pour des populations en bonne santé », qui reconnaît explicitement que la santé et le bien-être des êtres humains dépendent de la bonne santé de l'environnement. En 2021, le FEM a aidé au moins 14 petits États insulaires en développement à intégrer dans les interventions qu'il finance les nouvelles menaces et possibilités associées à la COVID-19 en matière de relance verte et de relance bleue.

<sup>4</sup> Voir : <https://www.unescap.org/resources/socio-economic-response-covid-19-escap-framework>.

<sup>5</sup> Voir : <https://www.worldbank.org/en/programs/global-wildlife-program>.

15. Grâce à son approche sous-régionale des îles du Pacifique, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis en place des programmes de pays aux Fidji, aux Îles Marshall, aux Palaos et à Vanuatu. Le Samoa est devenu le 173<sup>e</sup> membre de l'AIEA en 2021. Pour collaborer avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'AIEA s'appuie sur le Cadre stratégique régional de coopération technique (2020-2026) qui existe entre elle et les États membres de la CARICOM. Parmi les initiatives qu'elle mène dans les petits États insulaires en développement, citons le programme Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (NUTEC Plastics) et le projet d'action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC).

16. Au cours de la période considérée, l'Organisation de l'aviation civile internationale a mis en œuvre ses programmes d'appui dans toutes les régions où se trouvent des petits États insulaires en développement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et le FEM.

17. Travaillant de concert avec d'autres entités des Nations Unies et avec le secteur industriel pour aider les petits États insulaires en développement à assurer le bien-être des gens de mer et à faciliter la relève des équipages et le rapatriement des gens de mer pendant la pandémie de COVID-19, l'Organisation maritime internationale a mis en œuvre la stratégie de lutte contre les gaz à effet de serre avec l'appui du Gouvernement de la République de Corée. Cette stratégie aide les petits États insulaires en développement à transporter des marchandises de manière sûre, sécurisée, efficace et fiable dans leurs régions respectives, tout en minimisant la pollution, en maximisant l'efficacité énergétique et en veillant à la conservation des ressources.

18. L'Organisation internationale pour les migrations a mené des recherches spécifiques sur les évacuations<sup>6</sup> et les réinstallations planifiées<sup>7</sup> en tant qu'outils permettant de renforcer la résilience et de réduire les risques de catastrophe à Cuba, en Dominique et en Haïti. Dans le Pacifique, où elle joue un rôle majeur, elle contribue au renforcement de la résilience des populations dans les Îles Marshall, en Micronésie (États fédérés de), aux Palaos et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle mène également des activités similaires à Bahreïn, aux Maldives et à Maurice.

19. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement se sert de son réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement comme d'un forum permettant de partager des expériences et des bonnes pratiques. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, il a fourni une expertise fonctionnelle, technique et stratégique ciblée à l'appui du Groupe de haut niveau sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnel, notamment en coordonnant les contributions de l'ensemble du système des Nations Unies et en dirigeant une campagne de sensibilisation visant à promouvoir l'adoption et l'utilisation de l'indice, y compris dans les institutions financières internationales.

20. L'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires renforcent les systèmes de santé en mettant l'accent sur la résilience et la viabilité financière et fournissent une assistance technique dans des situations propres à certains pays afin de permettre à ceux-ci d'atteindre les cibles de développement durable liées à la santé.

21. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a aidé la Guinée-Bissau à adapter les mesures qu'elle avait prises pour faire

<sup>6</sup> Voir : [https://programamesoamerica.iom.int/sites/default/files/evacuations\\_and\\_disaster\\_risk\\_reduction\\_caribbean\\_0.pdf](https://programamesoamerica.iom.int/sites/default/files/evacuations_and_disaster_risk_reduction_caribbean_0.pdf).

<sup>7</sup> Voir : [https://programamesocaribe.iom.int/sites/default/files/oim-relocation\\_report\\_6.pdf](https://programamesocaribe.iom.int/sites/default/files/oim-relocation_report_6.pdf).

face à la COVID-19 au milieu urbain en organisant en ville un championnat de nettoyage de quartier pour améliorer l'assainissement de base et le traitement des déchets. Une plateforme de santé unique a été créée afin de réunir toutes les annonces pertinentes en un seul endroit. ONU-Habitat a mené une initiative similaire à Cabo Verde au cours de la période considérée.

22. Pour aider les petits États insulaires en développement à réduire leur vulnérabilité, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'emploie en priorité à renforcer leur résilience économique. Elle se sert de l'indice de vulnérabilité économique de l'ONU pour mettre en évidence leur exposition aux chocs et aider les gouvernements à atténuer les risques auxquels ils font face. Si on lui en fait la demande, elle évaluera les capacités productives et les faiblesses des petits États insulaires en développement. Les décideurs politiques auxquels la CNUCED fournit un appui cherchent souvent à se spécialiser intelligemment dans des activités stables qui n'aggravent pas leur dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur. Pour adapter la coopération au service du développement aux petits États insulaires en développement, il convient également d'orienter les investissements étrangers directs et la politique d'investissement. La CNUCED aide ces États à trouver des débouchés commerciaux dans le secteur de l'économie océanique, à réduire le coût du transport maritime et à promouvoir le commerce en ligne et l'automatisation des procédures douanières et ainsi à renforcer leur efficacité commerciale. Enfin, elle soutient activement l'aspiration des petits États insulaires en développement les moins avancés à quitter en douceur la catégorie des pays les moins avancés.

23. La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (2022) reconnaît qu'il est nécessaire de disposer de meilleures données, de ressources financières et d'une gouvernance efficace pour renforcer les systèmes d'alerte rapide dans les petits États insulaires en développement<sup>8</sup>. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a restauré et mis à jour les données relatives aux pertes dues aux catastrophes passées dans 12 petits États insulaires en développement et 10 territoires. L'intégration des politiques et des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au climat a progressé, huit États des Caraïbes et du Pacifique ayant adopté des obligations légales en ce sens. Dans plusieurs États des Caraïbes, le Bureau a également appuyé l'élaboration de plans de réduction des risques de catastrophe qui prennent en compte les risques biologiques. Au niveau local, il collabore avec des villes (en Jamaïque, aux Maldives et à la Trinité-et-Tobago) pour mettre en place et renforcer la planification de la résilience à l'échelle locale. Au niveau mondial, le Programme international de relèvement a lancé un service d'assistance au relèvement en 2021.

24. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) considère que les petits États insulaires en développement constituent un groupe prioritaire et a mis en œuvre plusieurs initiatives très pertinentes pour eux, dont : le projet UNESCO-Union européenne sur la coopération Sud-Sud, qui aide la Jamaïque à développer de nouvelles industries culturelles et créatives ; le plan de gestion du tourisme durable lancé aux Comores en 2021, financé par le Fonds en dépôt néerlandais ; un projet conjoint de l'ONU axé sur le renforcement de l'économie informelle, qui met l'accent sur les industries culturelles et créatives aux Fidji, aux Palaos, aux Tonga et à Vanuatu. En outre, la vulnérabilité de certains petits États insulaires en développement aux risques hydrométéorologiques a été analysée, et des stratégies de lutte contre les changements climatiques ont été mises en œuvre sur les Sites du patrimoine mondial de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Curaçao. Par ailleurs, la Commission océanographique

<sup>8</sup> Voir : <https://globalplatform.undrr.org/>.

intergouvernementale de l'UNESCO a conçu un cours en ligne sur l'acidification des océans et organisé une formation à l'intention des nations insulaires du Pacifique au cours de la période considérée.

25. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie les priorités des petits États insulaires en développement par l'intermédiaire de programmes multipays nationaux et sous-régionaux, en mettant l'accent sur les données démographiques, la santé, notamment la santé procréative, l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et l'égalité des genres. À Maurice, à Sao Tomé-et-Principe et aux Seychelles, le FNUAP a contribué à évaluer les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et à élaborer des plans de riposte socioéconomique à la pandémie grâce à la mise en place d'un système de protection sociale réactif et évolutif. Grâce au soutien du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce, l'appui aux programmes du FNUAP a augmenté de 27 % dans la région du Pacifique en 2021.

26. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) promeut un modèle d'activité innovant en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, notamment par l'intermédiaire du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables<sup>9</sup>. Sa stratégie pour les petits États insulaires en développement met l'accent sur la création d'interventions ciblées dans le contexte de la crise de la COVID-19. À Cabo Verde, par exemple, dans le cadre du Programme d'appui à la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest financé par l'Union européenne, un système simplifié de certification de l'assurance qualité a été mis en œuvre afin de supprimer les obstacles au commerce ainsi que les obstacles à l'entrée sur le marché des microentreprises et des petites et moyennes entreprises du secteur du tourisme. L'ONUDI, la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement et d'autres partenaires soutiennent la création de l'Alliance mondiale pour l'énergie marine en étroite collaboration avec le secteur privé et les gouvernements des petits États insulaires en développement. L'Alliance répondra aux besoins des petits États insulaires en développement et des pays côtiers en développement en matière d'accès à des technologies, à des financements et à des compétences spécialisées dans le domaine de l'énergie marine.

27. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a apporté son appui aux petits États insulaires en développement dans les domaines suivants : a) prévention, traitement et prise en charge de la toxicomanie, grâce au renforcement des capacités à mettre en place des stratégies de réduction de la demande de drogue fondées sur des données probantes et sur le respect des droits humains ; b) lutte contre la corruption, par l'intermédiaire d'une évaluation des risques de corruption dans le secteur de la santé et de la publication d'un document sur les risques de corruption dans la passation de marchés publics dans le contexte de la COVID-19 dans les pays insulaires du Pacifique ; c) prévention de la traite des personnes et du trafic de migrants, par l'intermédiaire du projet de renforcement de la lutte et des ripostes transrégionales contre le trafic de migrants STARSOM, financé par le Canada. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, l'ONUDC s'est également associé au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour élaborer la Vision Teieniwa sur l'unité du Pacifique contre la corruption en février 2021. S'agissant de la traite des personnes, des sessions de formation ont été organisées dans le cadre de l'initiative TRACK4TIP à l'intention des migrants vénézuéliens se trouvant à la Trinité-et-Tobago afin de promouvoir la détection rapide des cas de traite d'êtres humains et leur signalement aux autorités en toute sécurité.

<sup>9</sup> Voir : <https://www.gn-sec.net/>.

28. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a apporté son soutien au Belize, au Guyana, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago en leur livrant, avec l'appui financier du Gouvernement japonais, du matériel médical indispensable au traitement des patients touchés par la COVID-19. Il fournit également un appui dans d'autres domaines d'importance pour les petits États insulaires en développement, tels que le développement d'infrastructures stratégiques de gestion de l'eau, la réduction du coût de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et la réduction de la pollution grâce à un régime de collecte et de traitement des déchets solides plus rationnel et plus efficace.

29. Le Programme alimentaire mondial a mis en place des plans stratégiques multipays ciblés pour couvrir les petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique et encadrer le développement de capacités stratégiques et techniques en matière de protection sociale, de gestion des risques de catastrophe, de logistique et de sécurité alimentaire. Il met également en place des initiatives visant à améliorer la viabilité des mesures de préparation et à renforcer la capacité des pays et des régions à faire face aux catastrophes. Au niveau mondial, il peaufine son offre programmatique pour les petits États insulaires en développement. En partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies, il a mis en œuvre un programme conjoint de deux ans du Fonds commun pour les objectifs de développement durable sur le renforcement de la résilience et l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les Caraïbes orientales, qui a permis de mettre en place une approche innovante pour modéliser la protection sociale universelle adaptative aux niveaux local, national et sous-régional.

30. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a continué d'aider les petits États insulaires en développement à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la création, le développement, la gestion et la protection efficaces de la propriété intellectuelle au niveau national. En juillet 2021, elle a pris un ensemble de mesures de lutte contre la COVID-19 pour aider ses États membres à faire face à la pandémie et à tirer parti de la propriété intellectuelle. À ce jour, 17 petits États insulaires en développement ont adopté des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre, et 4 disposent de centres d'appui à la technologie et à l'innovation établis par l'OMPI.

31. L'Organisation mondiale du commerce a présenté un rapport très complet sur les activités qu'elle a menées en faveur des petits États insulaires en développement, dans lequel elle a souligné sa détermination à renforcer la résilience post-COVID-19 par l'intermédiaire de l'Accord sur la facilitation des échanges, du renforcement des capacités commerciales, d'adhésions et de son programme sur les petites économies vulnérables.

### **III. Analyse approfondie réalisée à l'aide du cadre de suivi et d'évaluation des Orientations de Samoa**

32. En 2021, comme l'a demandé l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session (voir résolution 74/217, par. 20), le Secrétariat a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation des Orientations de Samoa<sup>10</sup>. À sa soixante-seizième session, l'Assemblée s'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration du cadre et a encouragé les petits États insulaires en développement à l'utiliser lorsqu'ils feraient rapport à l'approche de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

<sup>10</sup> Voir : <https://sdgs.un.org/documents/final-report-development-framework-monitoring-samoa-pathway-43955>.

(résolution 76/203, par. 22). La présente section résume les résultats de l'analyse approfondie des tendances qui a été réalisée en utilisant le cadre de suivi et d'évaluation des Orientations de Samoa.

33. Compte tenu des données disponibles, il convient de noter que l'analyse ci-après ne donne pas une idée exacte des effets de la COVID-19 ou des répercussions des conflits récents dans les petits États insulaires en développement. Cela étant, les rapports de 2020 (A/75/273) et de 2021 (A/76/211 et A/76/211/Corr.1) du Secrétaire général sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement contiennent des informations sur la situation engendrée par la COVID-19 dans les petits États insulaires en développement.

34. Selon les notes d'information établies par l'équipe spéciale des Nations Unies pour le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, les petits États insulaires en développement sont très fortement exposés à au moins un des trois aspects du choc mondial déclenché par la guerre en Ukraine (alimentaire, énergétique, financier). Quarante de ces 58 États courent à cet égard un risque maximum. De fait, les petits États insulaires en développement ont de la difficulté à payer les importations croissantes de denrées alimentaires et d'énergie, alors qu'ils doivent dépenser plus du double de ce que dépensent en moyenne les pays en développement pour effectuer ces paiements.

## **A. Quantifier l'application des Orientations de Samoa : analyse des tendances**

### **1. Introduction**

35. La présente analyse se fonde sur les dernières données et estimations disponibles tirées de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et issues des organismes responsables et des bases de données des commissions économiques régionales, qui comprennent des données nationales ainsi que des agrégats régionaux et mondiaux. Elle suit les progrès réalisés dans les trois régions où se trouvent des petits États insulaires en développement (l'océan Atlantique, l'océan Indien et la mer de Chine méridionale, les Caraïbes et le Pacifique) dans les domaines thématiques des Orientations de Samoa, et inclut les analyses approfondies de certains indicateurs. Les statistiques présentées montrent qu'il est important de disposer de données pour effectuer un examen et un suivi systématiques des progrès accomplis et fournir des éléments de preuve aux fins de la prise de décisions à tous les niveaux. Or, les petits États insulaires en développement ont beaucoup de mal à satisfaire les nombreuses exigences établies en matière de données, comme en témoignent le manque considérable de données constaté dans la plupart des domaines thématiques et le manque de données récentes. La préparation de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et tout document final en découlant devraient par conséquent mettre l'accent sur la fourniture à ces États d'une assistance qui les aide à résoudre leurs problèmes persistants en matière de données.

36. Du fait du manque de données relatives à plusieurs indicateurs, il est difficile d'analyser les tendances dans la plupart des domaines thématiques. Alors que les petits États insulaires en développement luttent pour se remettre de la conjonction de différentes crises (les plus importantes étant la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques), il est plus que jamais essentiel de disposer de données

actualisées et de qualité. Il convient d'investir davantage dans les infrastructures de données et d'information et dans les capacités humaines pour garder une longueur d'avance sur ces crises et intervenir plus rapidement, anticiper les besoins futurs et élaborer les mesures urgentes nécessaires à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## 2. Méthodologie

37. Le cadre de suivi des Orientations de Samoa comprend 109 indicateurs (tirés des indicateurs des objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qui permettent de mesurer les progrès accomplis par rapport aux 30 groupes d'actions prioritaires définis dans les Orientations de Samoa. Bien qu'il soit nécessaire de définir des objectifs pour évaluer les progrès réalisés à l'égard de chaque indicateur, les Orientations de Samoa ne fixent aucun objectif précis. C'est pourquoi il a été procédé à une simple évaluation du degré de progrès accompli<sup>11</sup>, comme suit :

- a) Catégorie 1 (progrès) : taux composé de croissance annuelle moyen supérieur à 0,5 % ;
- b) Catégorie 2 (stagnation) : taux composé de croissance annuelle moyen compris entre -0,5 et 0,5 % ;
- c) Catégorie 3 (régression) : taux composé de croissance annuelle moyen inférieur à -0,5 % ;
- d) Catégorie 4 (absence de données) : données insuffisantes pour procéder à une évaluation.

38. Seules les séries de données disposant de deux points de référence ou plus ont été utilisées, ce qui a permis d'établir avec certitude si des progrès avaient été accomplis ou non. De ce fait, il a été difficile, voire impossible, d'évaluer plusieurs indicateurs pour certains petits États insulaires en développement, ce qui était inévitable. En outre, pour simplifier le processus, les séries qui n'allaient pas clairement dans le sens voulu ont été supprimées et les données ventilées n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Les huit nouveaux indicateurs proposés pour le cadre ont également été exclus du processus en raison des difficultés qu'il y avait à accéder aux données appropriées. Cette question sera examinée dans les prochains rapports. La question de la disponibilité des données est abordée de manière plus poussée plus loin dans le présent rapport.

39. Pour dresser un tableau clair des progrès enregistrés par les petits États insulaires en développement, aussi bien dans leur ensemble qu'au niveau des régions, les trois régions géographiques ont été prises en compte pour évaluer les progrès accomplis. Elles regroupent les entités suivantes :

- a) **Région de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale** : Bahreïn, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Maldives, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Singapour ;
- b) **Région des Caraïbes** : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname,

<sup>11</sup> L'évaluation s'est limitée aux séries de données pour lesquelles une tendance à l'amélioration était souhaitable.

Trinité-et-Tobago, Anguilla, Aruba, Bermudes, Curaçao, Guadeloupe, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Martinique, Montserrat, Porto Rico et Saint Martin ;

c) **Région du Pacifique** : Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes septentrionales, Nioué, Nouvelle-Calédonie et Samoa américaines.

40. Pour permettre une analyse plus large, les domaines thématiques des Orientations de Samoa ont été regroupés comme suit :

a) Promouvoir une croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, offrant à toutes et à tous un travail décent, caractérisée par des modes de consommation et de production durables et des modèles de transport durables ;

b) Mener une action visant à atténuer les changements climatiques et à promouvoir l'adaptation grâce à la mise en œuvre de programmes de gestion durable de l'énergie et de réduction des risques de catastrophe ;

c) Protéger la biodiversité des petits États insulaires en développement et veiller à la salubrité de leur environnement en atténuant l'impact des espèces invasives, en gérant de manière adéquate les produits chimiques et les ressources en eau, y compris les déchets dangereux, et en protégeant les océans et les mers ;

d) Améliorer la santé des populations et le développement social en menant une action axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en réduisant l'incidence des maladies non transmissibles et en favorisant l'équité de genre et l'autonomisation des femmes ;

e) Promouvoir l'établissement de partenariats entre les petits États insulaires en développement, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et d'autres entités dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

41. On a ensuite établi des correspondances entre les groupes d'actions prioritaires et ces domaines thématiques, comme le montre le tableau ci-dessous.

### Correspondances entre les domaines thématiques et les groupes d'actions prioritaires

Domaine thématique	Groupe d'actions prioritaires	
	Paragraphes des Orientations de Samoa	Description
1 Promouvoir une croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, offrant à toutes et à tous un travail décent, caractérisée par des modes de consommation et de production durables et des modèles de transport durables	23-29	Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, avec un travail décent pour tous
	30	Tourisme
	66-67	Modèles de transport durables
	68-69	Consommation et production durables
	87-88	Éducation
2 Mener une action visant à atténuer les changements	31-46	Changement climatique
	47-50	Énergie durable

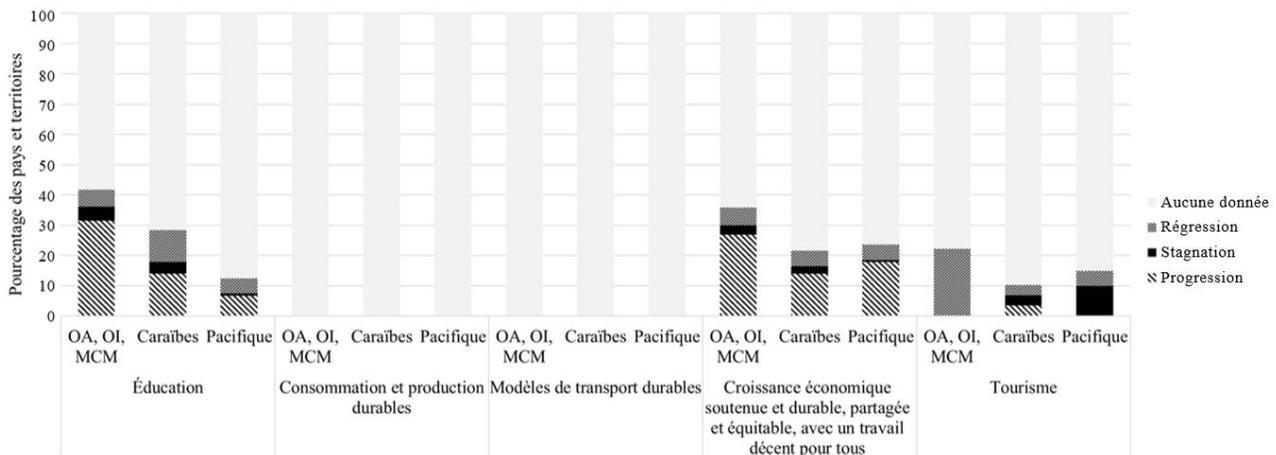
<i>Groupe d'actions prioritaires</i>		
<i>Domaine thématique</i>	<i>Paragraphe des Orientations de Samoa</i>	<i>Description</i>
climatiques et à promouvoir l'adaptation grâce à la mise en œuvre de programmes de gestion durable de l'énergie et de réduction des risques de catastrophe	51-52	Réduction des risques de catastrophe
3 Protéger la biodiversité des petits États insulaires en développement et veiller à la salubrité de leur environnement en atténuant l'impact des espèces invasives, en gérant de manière adéquate les produits chimiques et les ressources en eau, y compris les déchets dangereux, et en protégeant les océans et les mers	53-58	Océans et mers
	70-71	Gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux
	89-91	Biodiversité
	92-93	Désertification, dégradation des sols et sécheresse
	94	Forêts
4 Améliorer la santé des populations et le développement social en menant une action axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en réduisant l'incidence des maladies non transmissibles et en favorisant l'équité de genre et l'autonomisation des femmes	59-63	Sécurité alimentaire et nutrition
	64-65	Eau et assainissement
	72-75	Santé et maladies non transmissibles
	76-77	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	78-79	Développement social
	80-82	Culture et sport
	83-86	Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger
5 Promouvoir l'établissement de partenariats entre les petits États insulaires en développement, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et d'autres entités dans le but d'atteindre les objectifs fixés	96	Moyens de mise en œuvre
	97-101	Partenariats
	102-106	Financement
	107	Commerce
	108-109	Renforcement des capacités
	110-111	Technologie
	112-114	Données et statistiques
	115	Rôle du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales concernées
116-117	Appui institutionnel aux petits États insulaires en développement	

### 3. Aperçu des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement

#### a) Domaine thématique 1 : Promouvoir une croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, offrant à toutes et à tous un travail décent, caractérisée par des modes de consommation et de production durables et des modèles de transport durables

42. Il n'y avait pas suffisamment de données pour analyser les groupes d'actions prioritaires relatifs aux modes de consommation et de production durables et aux modèles de transport durables (voir fig. I). Pour les autres groupes d'actions prioritaires, on observe d'importantes disparités en matière de données : dans chacune des trois régions, moins de 40 % des pays disposent de données. Il a de ce fait été difficile de tirer des conclusions claires.

Figure I  
Progrès accomplis dans les petits États insulaires en développement, par groupe d'actions prioritaires (2018-aujourd'hui)



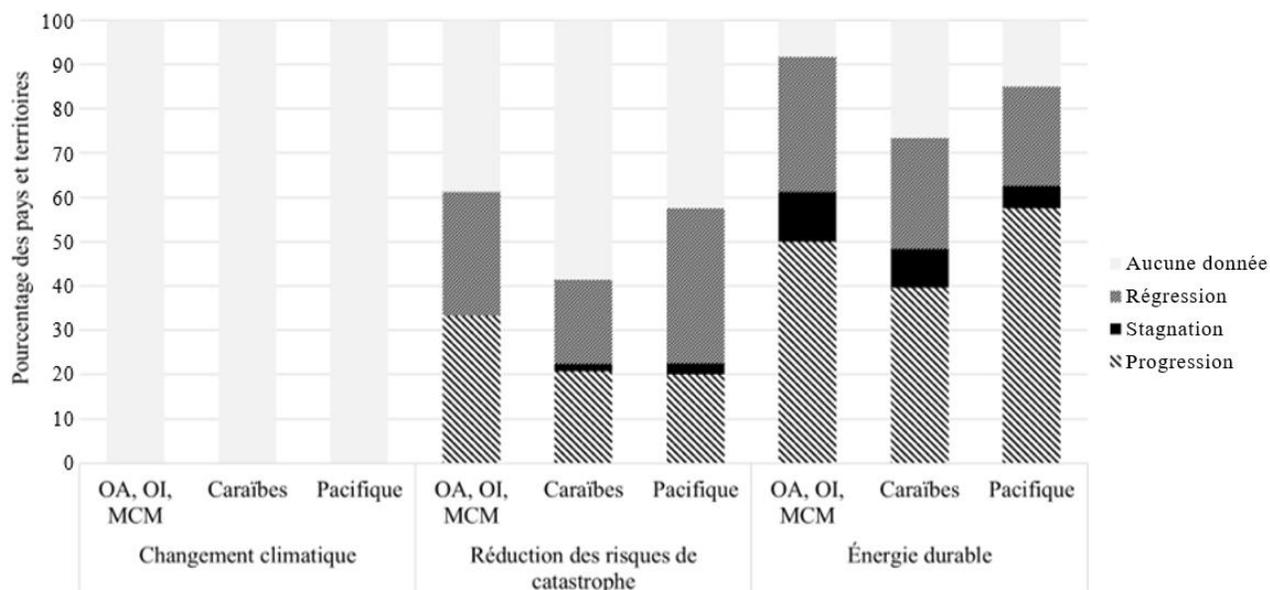
Abbréviation : OA, OI, MCM = océan Atlantique, océan Indien, mer de Chine méridionale.

43. Les quelques données disponibles montrent que, pour les groupes Éducation et Croissance économique, la plupart des pays disposant de données ont affiché des signes de progrès. Une évaluation plus poussée des indicateurs correspondants montre une amélioration des taux d'achèvement des études à tous les niveaux, ainsi qu'une augmentation des flux de capitaux publics destinés aux bourses d'études, laquelle s'observe dans près de la moitié des petits États insulaires en développement. Dans la plupart des États, en particulier dans les régions du Pacifique et de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, on constate également une augmentation des flux de capitaux publics destinés aux infrastructures.

#### b) Domaine thématique 2 : Mener une action visant à atténuer les changements climatiques et à promouvoir l'adaptation grâce à la mise en œuvre de programmes de gestion durable de l'énergie et de réduction des risques de catastrophe

44. Il n'y avait pas assez de données pour analyser le groupe Changement climatique (voir fig. II), qui revêt une importance certaine pour tous les petits États insulaires en développement.

Figure II  
**Progrès accomplis dans les petits États insulaires en développement, par groupe d'actions prioritaires (2018-aujourd'hui)**



*Abréviation* : OA, OI, MCM = océan Atlantique, océan Indien, mer de Chine méridionale.

45. La plupart des petits États insulaires en développement enregistrent des progrès en matière d'énergie durable, notamment dans le Pacifique, où deux tiers des pays disposant de données font état de progrès. Une évaluation plus approfondie des indicateurs correspondants montre que d'importantes avancées ont été enregistrées en matière d'énergie renouvelable, près de 80 % des États ayant accompli des progrès dans ce domaine. Les apports financiers destinés à soutenir les initiatives menées en matière d'énergie propre sont manifestes dans environ deux tiers des pays disposant de données à ce sujet, de nombreux États montrant une dépendance accrue à l'égard des énergies propres. S'il est évident que les États des trois régions renforcent leur capacité à produire des énergies renouvelables, la part de ces énergies dans leur consommation totale d'énergie recule.

46. S'agissant du groupe Réduction des risques de catastrophe, plus de 70 % des petits États insulaires en développement communiquent désormais des données par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai. Toutefois, ils ne communiquent pas tous des informations avec la même régularité, ce qui rend difficile la réalisation d'une évaluation complète ou la détermination de tendances. En ce qui concerne les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), on a pu observer les tendances suivantes :

a) Réduire nettement, au niveau mondial, la mortalité due aux catastrophes (2011-2020). Trente petits États insulaires en développement ont compilé et communiqué des données au moins une fois. La fréquence de la communication d'informations varie toutefois d'un pays à l'autre. Au total, 1 366 décès et disparitions ont été signalés dans le cadre du suivi de cet objectif ;

b) Réduire nettement le nombre de personnes touchées par des catastrophes (2011-2020). Trente petits États insulaires en développement ont compilé et communiqué des données, à des fréquences variant selon les pays. Au total, dans le cadre du suivi de cet objectif, il a été rapporté que 4 099 604 personnes avaient été touchées par des catastrophes ;

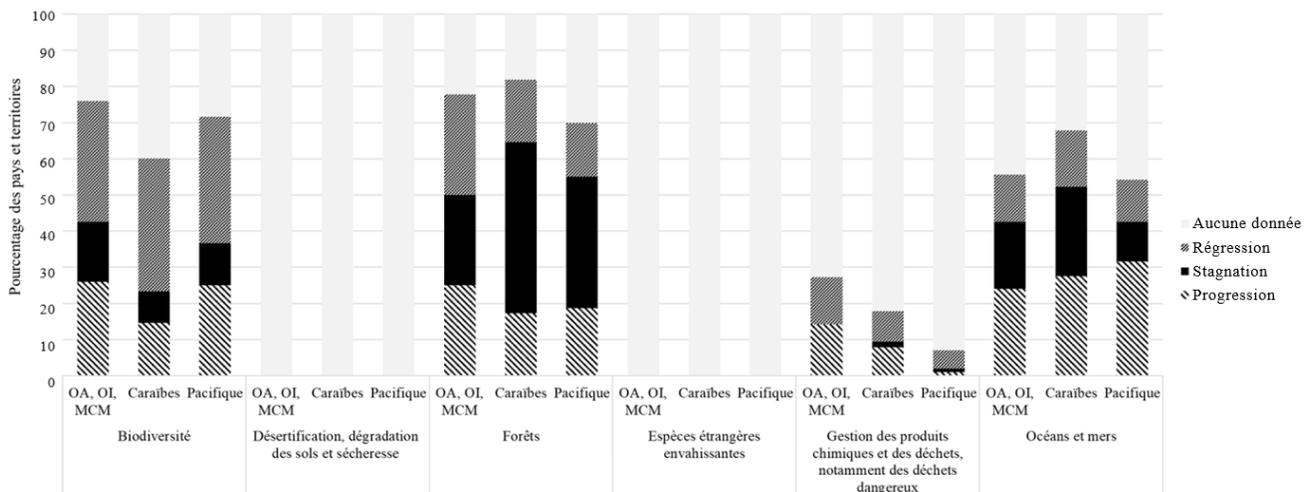
c) Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (2011-2020). Seize petits États insulaires en développement ont compilé et communiqué des données au moins une fois. La fréquence de la communication d'informations varie d'un pays à l'autre. La valeur totale des pertes économiques directes dues aux catastrophes dont les petits États insulaires en développement ont fait état entre 2011 et 2020 s'est élevée à 9,939 milliards de dollars. Les trois quarts de ce montant (soit 7,48 milliards de dollars) concernaient le secteur du logement. Au-delà des pertes monétaires liées aux catastrophes, plusieurs pays ont fait état de pertes subies dans les secteurs du logement et des infrastructures essentielles, entre autres ;

d) Réduire nettement la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles (2011-2020). Vingt-neuf petits États insulaires en développement ont communiqué des informations au moins une fois. Au total, 4 078 infrastructures essentielles, dont 1 228 établissements de santé et 2 752 établissements d'enseignement, ont été détruites ou endommagées.

**c) Domaine thématique 3 : Protéger la biodiversité des petits États insulaires en développement et veiller à la salubrité de leur environnement en atténuant l'impact des espèces invasives, en gérant de manière adéquate les produits chimiques et les ressources en eau, y compris les déchets dangereux, et en protégeant les océans et les mers**

47. Pour le domaine thématique 3, il n'y avait pas suffisamment de données pour analyser les groupes Désertification, dégradation des sols et sécheresse et Espèces étrangères envahissantes (voir fig. III).

Figure III  
Progrès accomplis dans les petits États insulaires en développement, par groupe d'actions prioritaires (2018-aujourd'hui)



Abréviation : OA, OI, MCM = océan Atlantique, océan Indien, mer de Chine méridionale.

48. Bien que des avancées aient été enregistrées dans de nombreux pays, la santé des océans et des mers se détériore ou stagne dans la plupart des pays des régions de l'océan Atlantique, de l'océan Indien, de la mer de Chine méridionale et des Caraïbes et dans certains pays de la région du Pacifique. Les efforts déployés pour que les océans entourant les petits États insulaires en développement restent propres aboutissent à des résultats mitigés, notamment pour ce qui est de la lutte contre l'eutrophisation côtière et les plastiques flottants, certains pays faisant état de progrès

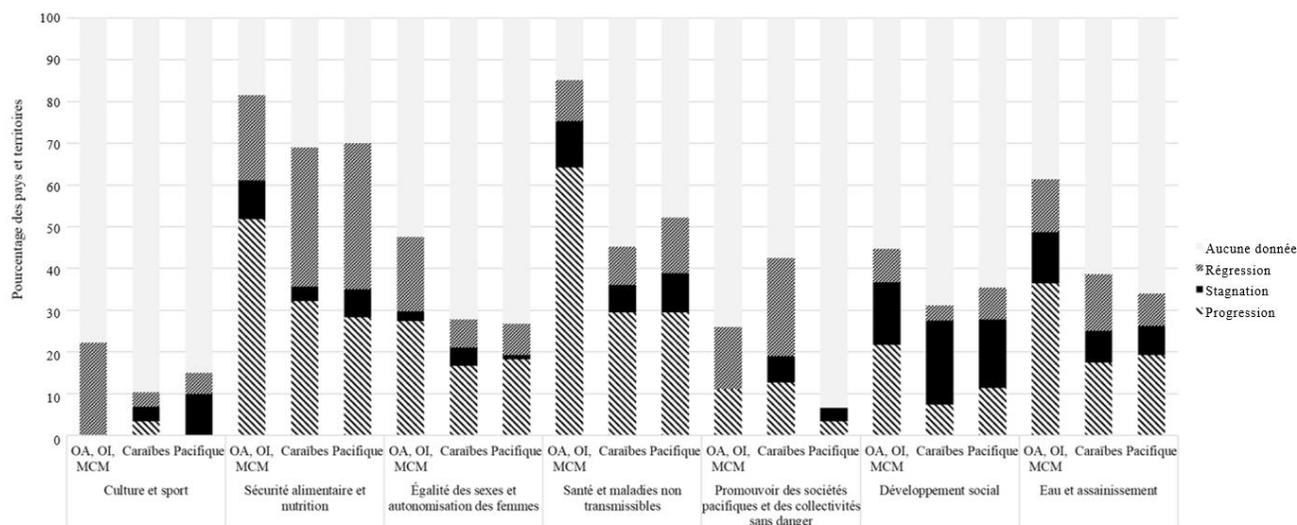
dans ce domaine, quand beaucoup d'autres régressent. Ces dernières années, près de la moitié des petits États insulaires en développement ont augmenté la taille de leurs aires marines protégées.

49. Dans toutes les régions, la majorité des pays n'accomplissent aucun progrès ou voient leurs progrès s'évanouir en matière de préservation de la biodiversité et des zones forestières. Fait encourageant, l'aide publique au développement (APD) destinée à la protection de la biodiversité a augmenté ces dernières années, en particulier dans le Pacifique, où deux tiers des pays ont enregistré une augmentation de l'aide versée. Toutefois, dans la plupart des pays, la part des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres diminue. L'indice de la Liste rouge, qui mesure l'évolution du risque global d'extinction pour des groupes d'espèces, a montré une diminution du risque d'extinction dans environ 90 % des petits États insulaires en développement.

**d) Domaine thématique 4 : Améliorer la santé des populations et le développement social en menant une action axée sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en réduisant l'incidence des maladies non transmissibles et en favorisant l'équité de genre et l'autonomisation des femmes**

50. On a constaté qu'il y avait davantage de données disponibles pour ce domaine thématique. Les pays ont affiché des signes de progrès en matière de santé et de lutte contre les maladies non transmissibles qui, après un examen plus approfondi des indicateurs correspondants, ont pu être attribués à la baisse des taux de mortalité maternelle, de mortalité infantile, de mortalité des moins de 5 ans et de mortalité néonatale dans la plupart des petits États insulaires en développement des trois régions (voir fig. IV). On a également observé une baisse de l'incidence de la tuberculose, bien que certains pays du Pacifique soient encore aux prises avec cette maladie transmissible.

Figure IV  
Progrès accomplis dans les petits États insulaires en développement, par groupe d'actions prioritaires (2018-aujourd'hui)



Abréviation : OA, OI, MCM = océan Atlantique, océan Indien, mer de Chine méridionale.

51. Lorsque les données existent, de nombreux pays affichent des progrès modérés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que d'eau et d'assainissement. Une analyse plus

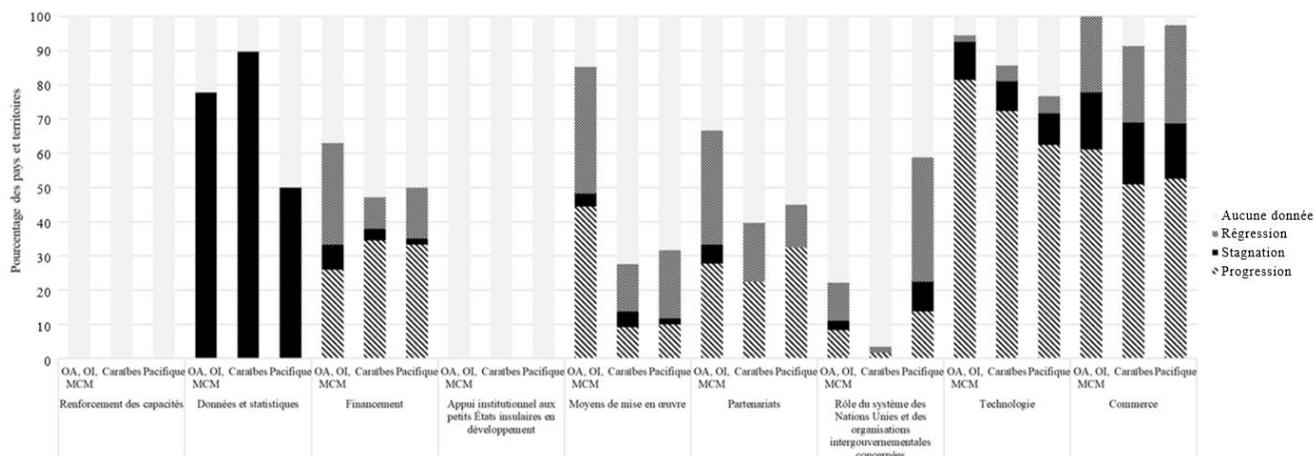
approfondie des indicateurs correspondants montre que les petits États insulaires en développement, notamment ceux de la région de l’océan Atlantique, de l’océan Indien et de la mer de Chine méridionale, utilisent l’eau plus efficacement, bien que les niveaux de stress hydrique aient sensiblement augmenté dans près de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles. En outre, tout indique que le montant de l’aide publique au développement destinée aux questions liées à l’eau et à l’assainissement augmente dans les petits États insulaires en développement, en particulier dans les régions du Pacifique et de l’océan Atlantique, de l’océan Indien et de la mer de Chine méridionale. En ce qui concerne la prévalence de la sous-alimentation, les pays affichent des résultats mitigés, certains progressant trop lentement pour atteindre la cible des objectifs de développement durable d’ici à 2030, quand d’autres régressent ou stagnent. Il convient de noter que Cuba a déjà atteint la cible 2.1.1 des objectifs de développement durable. Pour plusieurs pays, il n’existe pas de données permettant d’effectuer une analyse approfondie.

52. La plupart des pays disposant de données ne font pas de progrès dans les groupes Culture et sport, Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger et Développement social, voire enregistrent des reculs. Le taux d’homicides volontaires est en hausse dans un certain nombre de petits États insulaires en développement, et notamment dans plus de la moitié des pays des Caraïbes.

**e) Domaine thématique 5 : Promouvoir l’établissement de partenariats entre les petits États insulaires en développement, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et d’autres entités dans le but d’atteindre les objectifs fixés**

53. Pour le domaine thématique 5, il n’y avait pas suffisamment de données pour analyser des groupes d’actions prioritaires Renforcement des capacités et Appui institutionnel aux petits États insulaires en développement (voir fig. V).

Figure V  
Progrès accomplis dans les petits États insulaires en développement, par groupe d’actions prioritaires (2018-aujourd’hui)



Abréviation : OA, OI, MCM = océan Atlantique, océan Indien, mer de Chine méridionale.

54. Les progrès les plus notables ont été enregistrés dans les domaines de la technologie et du commerce, et ce, dans toutes les régions : dans la plupart des pays, le nombre d’abonnements à des services d’accès haut débit fixe a augmenté et l’accès aux réseaux de téléphonie mobile s’est développé.

55. Les financements ont également montré des signes de progrès dans toutes les régions. Cela s'explique en partie par l'augmentation de la part des envois de fonds personnels dans le produit intérieur brut dans de nombreux petits États insulaires en développement, même si quelques pays de chaque région affichent encore un recul dans ce domaine.

56. Les groupes Moyens de mise en œuvre et Partenariats ont donné des résultats mitigés pour toutes les régions. Une analyse plus approfondie des indicateurs correspondants a montré dans un certain nombre de pays une baisse du financement des budgets nationaux par les impôts. Bien qu'elle soit en hausse dans de nombreux pays, en particulier dans le Pacifique, l'aide publique au développement est aussi en baisse dans un certain nombre d'entre eux.

#### **4. Aperçu des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement de la région de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale**

57. Lorsqu'ils disposent de données, les petits États insulaires en développement de la région de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale affichent des progrès mitigés dans les principaux domaines des Orientations de Samoa. Des avancées sont en effet enregistrées dans certains domaines prioritaires pour la région dans son ensemble, tandis que les progrès accomplis dans d'autres domaines stagnent clairement. Bahreïn, Cabo Verde, Maurice et Singapour figurent parmi les petits États insulaires en développement les mieux classés en termes de progrès. À Cabo Verde et à Maurice, en revanche, les choses ont peu avancé au cours des cinq dernières années. Pour plusieurs pays, il a été difficile d'évaluer les progrès réalisés dans les différents domaines thématiques en raison du manque de données. Pour de nombreux États, les tendances les plus fréquemment observées sont la stagnation et l'amélioration modérée.

58. Dans le domaine de la santé, certains États ont enregistré une baisse des taux de mortalité maternelle. Singapour reste l'État qui obtient les meilleurs résultats en matière de santé. Maurice et les Seychelles ont l'espérance de vie la plus élevée d'Afrique. Les Comores ont elles aussi enregistré des progrès considérables, leur taux de mortalité maternelle étant passé de 444 pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 273 en 2017. Le taux de mortalité maternelle a baissé à Maurice, passant de 73 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 61 en 2017. Ce taux s'élevait à 53 pour 100 000 naissances vivantes aux Seychelles, où l'on estime que le nombre total de naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans s'élevait à 66 entre 2015 et 2017. Si les petits États insulaires en développement de la région ont enregistré des progrès impressionnants entre 2015 et 2020 en ce qui concerne l'accès aux services de planification familiale et de santé procréative, le taux d'accès à ces services est resté bien inférieur à celui des autres régions.

59. Les gouvernements de la région ont également avancé dans leur lutte contre la pauvreté, bien que les données disponibles montrent de grandes disparités en matière d'extrême pauvreté. La proportion de la population couverte par des régimes de protection sociale s'est également améliorée, plusieurs pays ayant atteint une couverture de près de 50 %. Le taux d'alphabétisme des petits États insulaires en développement de la région varie, mais, lorsque les données existent, des améliorations marquées ont été observées dans l'alphabétisation des jeunes entre 2013 et 2018. En ce qui concerne la qualité et la formation des enseignants dans les classes, les petits États insulaires en développement de la région sont dans l'ensemble à la traîne par rapport à ceux des régions des Caraïbes et du Pacifique. Pour ce qui est de l'égalité des genres, de nombreux États ont accompli des progrès impressionnants, certains dépassant même le taux de réalisation mondial.

60. En ce qui concerne l'accès aux énergies propres, les petits États insulaires en développement de la région affichent des résultats mitigés, comme c'est le cas pour l'accès à Internet. Si de nombreux pays ont nettement amélioré l'accès de leur population à Internet, ils doivent encore redoubler d'efforts pour atteindre le niveau des petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique. En matière d'action climatique, la plupart des États disposent de textes législatifs ou réglementaires qui doivent leur permettre de gérer les risques de catastrophe, et plusieurs États ont mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai. Pour ce qui est des domaines thématiques liés à la gestion des ressources naturelles, les progrès réalisés dans plusieurs pays ont été faibles, la dégradation des terres, en particulier, constituant un défi majeur.

## **5. Aperçu des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes**

61. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont accompli des progrès tangibles dans des domaines essentiels des Orientations de Samoa, même si la région a également régressé dans quelques domaines notables. Depuis 2014, les tendances sont généralement homogènes dans la région, où la plupart des pays affichent des progrès ou une régression à l'égard des mêmes indicateurs.

62. Plus de la moitié des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont élargi l'accès à une connexion à Internet à haut débit fixe, étendu la couverture des réseaux mobiles, augmenté leur capacité de production d'énergies renouvelables et amélioré leur position en ce qui concerne les tarifs moyens appliqués à leurs exportations. Malgré l'évolution favorable de la capacité de production d'énergies renouvelables et l'augmentation modeste des apports financiers destinés aux initiatives menées en matière d'énergie propre, la consommation totale d'énergies fossiles a augmenté dans près de deux tiers des petits États insulaires en développement des Caraïbes en 2019 par rapport à 2014.

63. En matière de santé, les pays des Caraïbes ont enregistré des progrès dans la lutte contre la tuberculose et les maladies tropicales négligées et dans la réduction de la mortalité néonatale, de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et de la mortalité des moins de 5 ans. Ils ont également progressé dans la lutte contre les infections à VIH et le paludisme. Toutefois, les progrès en matière d'assistance à l'accouchement par du personnel de santé qualifié ont stagné dans plus d'un tiers des pays des Caraïbes entre 2014 et 2019.

64. Les gouvernements des États des Caraïbes ont progressé dans la génération de revenus, mais ils peuvent encore mieux utiliser les impôts nationaux pour financer leurs budgets nationaux. Les envois de fonds personnels, une source de revenus importante pour de nombreux ménages caribéens, ont évolué positivement dans près de la moitié des pays entre 2014 et 2020. Au niveau national, l'aide publique au développement a considérablement varié entre 2014 et 2019, allant d'une baisse de 64 % à une hausse de 842 % sur cette période. L'APD destinée aux bourses d'études et au développement des infrastructures s'est dans l'ensemble améliorée, tandis que le montant de l'APD destinée à l'eau et à l'assainissement a baissé.

65. La préservation des habitats naturels et de la biodiversité et la prévention de la violence sont deux domaines dans lesquels les Caraïbes ont enregistré un net recul. En effet, aucun pays n'a progressé dans l'indice de la Liste rouge et plus de 50 % des pays ont enregistré une augmentation des cas d'homicides volontaires en 2018 par rapport à 2014. Dans le domaine du commerce international, près des trois quarts des États des Caraïbes ont enregistré une baisse de leur part des exportations mondiales entre 2014 et 2019.

## 6. Aperçu des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique

66. Les progrès accomplis dans la région du Pacifique en vue de mettre en œuvre les Orientations de Samoa sont très inégaux : pour la région dans son ensemble, des améliorations tangibles ont été constatées dans certains domaines prioritaires quand des reculs notables ont été observés dans d'autres, et beaucoup de domaines ont affiché des progrès dans certains pays mais un recul dans d'autres.

67. L'accès à une connexion à Internet à haut débit et la couverture de la téléphonie mobile se sont régulièrement améliorés dans la région, le principal problème étant la fourniture de ces services à un plus grand nombre d'îles isolées de certains pays.

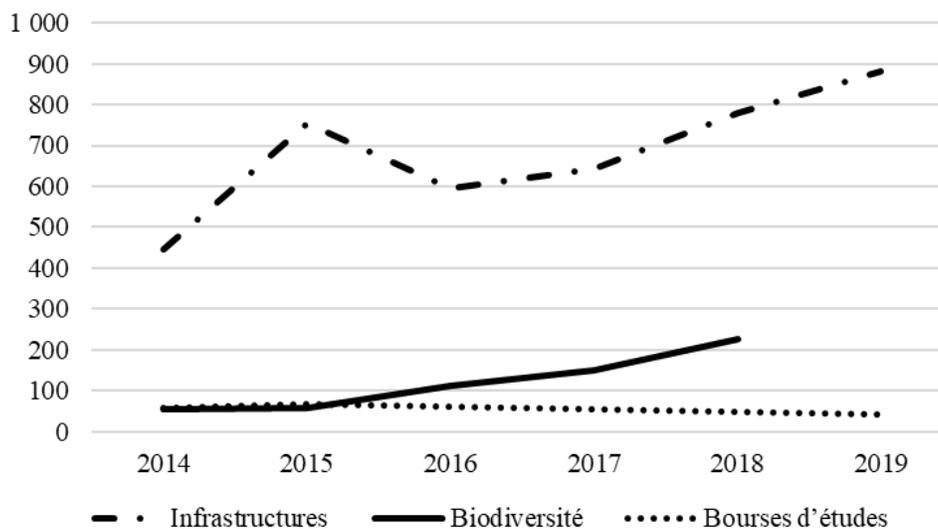
68. Presque tous les pays du Pacifique ont accru leur capacité à produire des énergies renouvelables, la moitié ayant même multiplié leur capacité par deux depuis 2014. Pour autant, cela ne s'est pas toujours traduit par une forte augmentation de la part des énergies renouvelables dans le total de l'énergie consommée.

69. Dans le secteur de la santé, de nets progrès ont été accomplis dans la réduction de la mortalité infantile, de la mortalité néonatale et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (baisses de 10 % à 15 % pour la plupart des pays du Pacifique entre 2014 et 2019). Les taux d'incidence de la tuberculose, laquelle reste un problème dans de nombreux pays du Pacifique, sont plus préoccupants en ce qu'ils sont sensiblement plus élevés aujourd'hui qu'en 2000.

70. L'aide publique au développement s'est renforcée dans toute la région, certains secteurs en bénéficiant plus que d'autres (voir fig. VI). L'APD destinée au secteur des infrastructures, par exemple, a presque doublé entre 2014 et 2019. Celle destinée à la biodiversité a été multipliée par quatre entre 2014 et 2018 et son montant est bien supérieur à ce qu'il était avant 2010. L'APD destinée aux bourses d'études a en revanche diminué de 30 % entre 2014 et 2019.

Figure VI  
Aide publique au développement par type, 2014-2019

(En millions de dollars des États-Unis)



71. Le recours aux impôts nationaux pour financer les budgets nationaux diffère considérablement d'un pays à l'autre dans le Pacifique, allant de 20 % à 85 %.

Toutefois, la part des impôts nationaux dans ce financement a généralement diminué dans la région.

## 7. Disponibilité des données

72. Dans le cadre de l'analyse des tendances résumée dans le présent rapport, 109 indicateurs ont été retenus pour suivre les progrès accomplis dans chaque domaine prioritaire des Orientations de Samoa : 93 étaient des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; 1 était un indicateur de suivi de l'Accord de Paris ; 7 étaient des indicateurs de suivi du Cadre de Sendai ; 8 étaient de nouveaux indicateurs proposés pour suivre les Orientations de Samoa.

73. Dans cette première itération fondée sur le nouveau cadre de suivi et d'évaluation des Orientations de Samoa, en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des données qui ne soient pas issues des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, la présente analyse s'est limitée aux 93 indicateurs tirés du cadre de suivi des objectifs de développement durable. Une analyse plus complète des progrès accomplis par rapport aux 16 indicateurs restants sera incluse dans les prochains rapports.

74. Même en limitant l'analyse aux seuls indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, on a constaté un manque considérable de données lié au fait qu'un certain nombre d'indicateurs utilisés pour différents domaines prioritaires ne présentent aucune donnée au sujet des petits États insulaires en développement. Les évaluations des progrès ont en outre été limitées aux pays pour lesquels deux points de référence valides ou plus avaient été fournis, afin de bien pouvoir mesurer si des progrès ont été accomplis ou non.

75. La faible disponibilité des données avait également été relevée dans les précédents rapports établis au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les petits États insulaires en développement étant parmi les pays les plus concernés par ce phénomène. Toutefois, la disponibilité des données ne cesse de s'améliorer d'année en année, et il faut espérer que les prochains rapports du Secrétaire général sur les petits États insulaires en développement présenteront des analyses plus détaillées et exhaustives des progrès réalisés.

76. Les détails complets de la disponibilité des données pour tous les indicateurs pour chaque région regroupant des petits États insulaires en développement sont disponibles, sous forme de tableaux, sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales<sup>12</sup>.

## B. Évaluation de la mise en œuvre

77. Dans les Orientations de Samoa figurent un certain nombre de domaines d'action qui nécessitent l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes ou de projets aux niveaux national, sous-régional ou régional. Une copie de l'analyse complète des tendances entourant la mise en œuvre de ces programmes et politiques, qui se fonde sur le cadre de suivi des Orientations de Samoa, est disponible sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales<sup>13</sup>.

78. La plupart des indicateurs permettant de suivre l'application des Orientations de Samoa sont issus de trois sources principales : les enquêtes menées auprès des ménages, les données administratives nationales et les rapports internationaux. Par

<sup>12</sup> Voir : <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-07/TableofAvailableData.pdf>.

<sup>13</sup> Voir : [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-12/Final\\_Report\\_DevelopmentofFrameworkfor\\_monitoring\\_SAMOA\\_Pathway.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2021-12/Final_Report_DevelopmentofFrameworkfor_monitoring_SAMOA_Pathway.pdf).

conséquent, l'amélioration de la communication d'informations relatives au suivi de l'application des Orientations de Samoa repose sur les éléments suivants :

- a) le renforcement de la coopération entre les organismes responsables et les systèmes statistiques nationaux de sorte à produire des indicateurs qui font l'objet de rapports internationaux ;
- b) l'augmentation des investissements destinés à la réalisation d'enquêtes régulières auprès des ménages, avec les questions et les modules correspondants ;
- c) le renforcement de la prise en compte et de la coordination des données au niveau national afin d'exploiter les données administratives.

79. Alors que les petits États insulaires en développement se préparent pour la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui sera organisée en 2024, le renforcement des systèmes de données, y compris la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, doit occuper une place de choix dans tout texte qui sera adopté à l'issue de la Conférence. L'amélioration des données permettra d'évaluer de manière plus approfondie les progrès réalisés, y compris les lacunes. Les données sur les questions revêtant une importance prioritaire pour les petits États insulaires en développement, comme les changements climatiques, sont utiles à tout, aussi bien les normes de conception des maisons, des bâtiments commerciaux et des infrastructures que la structuration et le financement des entreprises. Les données sur le climat sont d'une importance capitale pour les responsables de la gestion des finances publiques, des actifs (réseaux de distribution d'électricité, bâtiments publics et routes) et des services, comme l'intervention et l'aide en cas d'urgence. L'absence générale de ces données dans la plupart des petits États insulaires en développement est un grand handicap.

#### **IV. Point sur la suite donnée aux demandes de l'Assemblée générale**

##### **A. Quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement**

80. À l'alinéa a) du paragraphe 20 de sa résolution [76/203](#), l'Assemblée générale a demandé que soit convoquée, en 2024, une quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Dans une lettre datée du 12 novembre 2021 adressée au Secrétaire général, le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda a fait part de l'offre de son Gouvernement d'accueillir la conférence en 2024.

##### **B. Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement**

81. À l'alinéa b) du paragraphe 20 de sa résolution [76/203](#), l'Assemblée générale a décidé d'établir une liste de prix intitulés « Prix de l'Organisation des Nations Unies pour les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement », et prié le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions voulues pour lancer les prix en 2022. En juillet 2022, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, lors du huitième dialogue mondial et multipartite de petits États insulaires en développement partenaires, les premiers Prix de l'ONU pour les partenariats en faveur des petits États insulaires en développement ont été décernés à l'initiative Phares des petits États insulaires en développement de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (catégorie Environnement), au projet

de la Banque mondiale intitulé « Unleashing the Blue Economy of the Caribbean » (« Libérer l'économie bleue des Caraïbes ») (catégorie Économie) et au programme de bourses de l'Italie et de l'Alliance des petits États insulaires (catégorie Sociale).

### C. Élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel

82. En février 2022, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 76/203, le Président de l'Assemblée générale a nommé les personnes suivantes coprésidentes et membres du Groupe de haut niveau et les a chargées de faire avancer les travaux en vue de mettre au point l'indice de vulnérabilité multidimensionnel : Gaston Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda (Coprésident) ; Erna Solberg, ancienne Première Ministre de la Norvège (Coprésidente) ; Lino Briguglio (Malte) ; Natalie Cohen (Australie) ; Omar El-Arini (Égypte) ; Louise Fox (États-Unis d'Amérique) ; Edgar Gutiérrez-Espeleta (Costa Rica) ; Xiheng Jiang (Chine) ; Fatumanava Pa'olelei Luteru (Samoa) ; Leonard Nurse (Barbade) ; José Luis Rocha (Cabo Verde) ; Yee Woan Tan (Singapour).

83. Conformément à son mandat, le Groupe de haut niveau, guidé par les principes énoncés aux paragraphes 78 à 83 du rapport du Secrétaire général du 22 juillet 2021 (A/76/211 et A/76/211/Corr.1), a examiné toute la documentation pertinente et consulté les institutions chargées des travaux en cours sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnel, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, le Comité des politiques de développement, le Commonwealth, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents présents dans les petits États insulaires en développement et le PNUD.

84. Conformément à son mandat et à son cahier des charges<sup>14</sup>, le Groupe devrait, d'ici à décembre 2022, soumettre à l'examen des États Membres des recommandations sur :

a) Un indice de vulnérabilité multidimensionnel clair et cohérent assorti de composantes et de sous-composantes clefs validées ;

b) De possibles modalités de gouvernance pour l'indice de vulnérabilité multidimensionnel.

85. Le Groupe de haut niveau s'est mis d'accord sur plusieurs aspects importants, tant théoriques que techniques, de ses produits. Il s'est entendu sur les définitions de la vulnérabilité structurelle et de la résilience structurelle. Il est également convenu d'une structure globale recommandée pour l'indice, laquelle a contribué à déterminer et à sélectionner les meilleurs indicateurs et les indicateurs les plus appropriés pour rendre compte de la vulnérabilité dans toutes ses dimensions et satisfaire aux principes généraux visés au paragraphe 80 ci-dessus. La structure recommandée comprend deux volets :

a) Une évaluation au niveau mondial de la vulnérabilité et de la résilience structurelles (vulnérabilité nette), présentée sous la forme d'un tableau de bord facile à comprendre et étayée par un modèle de vulnérabilité et de résilience détaillé et transparent ;

b) Un profil national de vulnérabilité et de résilience (établi pour les pays vulnérables), qui doit permettre une granularité et une meilleure caractérisation de la vulnérabilité particulière d'un pays, y compris ses vulnérabilités non structurelles, et

<sup>14</sup> Voir : [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-07/MVI\\_Panel\\_TOR\\_%202021.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-07/MVI_Panel_TOR_%202021.pdf).

ainsi permettre la prise en main de la question par le pays et susciter un appui et améliorer la collaboration aux fins du renforcement de la résilience.

86. Dans le cadre de la structure proposée, tout appui fourni à un pays considéré comme vulnérable à la suite de l'évaluation menée au niveau mondial doit se fonder sur son profil de vulnérabilité et de résilience. Le Groupe considère que l'approche proposée est suffisamment souple pour orienter l'aide ciblée à un pays et qu'elle est conforme au modèle d'allocation des ressources fondé sur les résultats que la plupart des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales utilisent actuellement.

87. Le rapport d'activité du Groupe de haut niveau est disponible sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales<sup>15</sup>.

88. Le Groupe doit encore terminer le recensement, la sélection et la validation des ensembles spécifiques d'indicateurs qui composeront chacun des six paniers d'indicateurs de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel qu'il propose. Il mènera pour cela des travaux de recherche empirique de grande envergure et effectuera une analyse documentaire. Il doit également débattre des recommandations qu'il proposera concernant la structure de gouvernance de l'indice.

89. En attendant le rapport final du Groupe, et tout en restant guidée par l'esprit de partenariat, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du rapport d'activité et poursuivre sa réflexion ou donner des orientations, notamment dans le cadre de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, sur les questions essentielles découlant des travaux que le Groupe a menés à ce jour. Pour que l'indice de vulnérabilité multidimensionnel fonctionne, et notamment pour les petits États insulaires en développement, il est indispensable d'adopter une approche globale et collaborative des données. Une approche collective de l'élaboration des profils nationaux de vulnérabilité et de résilience, notamment de la part des membres du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, est également essentielle pour que l'indice soit pleinement utilisé par les pays vulnérables et leur soit bénéfique.

---

<sup>15</sup> Voir : [https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-07/The\\_Interim\\_Reportonthe\\_MVI\\_%20July2022.pdf](https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-07/The_Interim_Reportonthe_MVI_%20July2022.pdf).